

Conditions Générales du Service de Reprise proposé par Save

Aumax pour moi a souhaité faire bénéficier ses Clients d'un service leur permettant de bénéficier de la reprise de Biens achetés avec la Carte **max**.

Dans ce contexte, **Aumax pour moi** a choisi de s'appuyer sur **Save** et SPB qui proposent un service de reprise permettant de garantir aux Clients **Aumax** de bénéficier de la reprise des Biens achetés avec la Carte **max** pendant un an à compter de leur Date d'achat.

Ce service vous est proposé et opéré par **Save Lab** (Save Lab, société par actions simplifiée au capital de 108 040 Euros, immatriculée au RCS de Versailles sous le numéro 392 691 440 et dont le siège social est situé 4, Rue Langevin, 78130 - Les Mureaux (ci-après dénommée « **Save** »)), et SPB (société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros, courtier en assurance immatriculé au registre des intermédiaires en assurances sous le numéro 07 002 642 (www.orias.fr) dont le siège social est situé 71, Quai Colbert – 76600 Le Havre (ci-après dénommée « **SPB** »)).

Titre I. Définitions

Pour faciliter la lecture des présentes Conditions Générales, les mots avec une majuscule auront la signification qui suit :

- **Bien** : désigne le bien acheté neuf par le Client à l'aide de la Carte, et il a un usage exclusivement non professionnel. Le Bien doit remplir les conditions cumulatives suivantes :
 - Avoir une Valeur d'achat comprise entre 50 et 3 000 euros TTC ;
 - Avoir été acheté dans l'un des pays de l'Union Européenne ;
 - Peser moins de 30 kg ;
 - Avoir des côtés mesurant moins d'un (1) mètre ou la somme des côtés doit être inférieure à 1,50 mètres ;
 - Etre fonctionnel (c'est-à-dire qu'il s'allume et s'éteint et que toutes les fonctionnalités du Bien doivent être opérationnelles), ne pas être cassé (le Bien peut présenter des traces d'usure telles que des rayures mais ne doit pas présenter de cassures), ne pas avoir été démonté ou modifié, ne pas présenter de traces d'oxydation, être renvoyé avec ses accessoires et être libre d'usage (pour les téléphones et tablettes, le Client doit retirer tout mot de passe qui verrouille le Bien et désactiver la géolocalisation) ;
 - Ne pas être l'objet d'un gage ou d'une clause de sûreté ou encore d'une clause de réserve de propriété.
- **Bon de Cession** : désigne le document numérique qui reprend les informations relatives au Client et au Bien, ainsi que le montant estimé de la reprise, émis par **Save** via son site mobile et accepté par le Client, qui formalise sa volonté de vendre son Bien à **Save**.
- **Carte** : désigne la Carte émise par **Aumax**, dont est titulaire le Client et avec laquelle le Bien a été acheté.
- **Client / Vous** : désigne la personne physique majeure, qui réside en France métropolitaine titulaire de l'offre payante de la Carte **max**, propriétaire du Bien, qui a accepté les présentes Conditions générales de services de **Save**.
- **Date d'achat** : désigne la date d'acquisition du Bien avec la Carte, telle qu'elle figure sur la facture.
- **Demande de reprise** : désigne la manifestation de la volonté du Client de se séparer du Bien en contrepartie du montant de reprise correspondant à 80% de la Valeur d'achat de son Bien.

- **Valeur d'achat** : désigne la valeur du Bien TTC au moment de son achat, telle qu'elle figure sur la facture d'achat.

Titre II. Objet du Service reprise

Le présent Service a pour objet de proposer la reprise des Biens achetés par le Client avec la Carte **max**, à hauteur de 80 % de leur Valeur d'achat, selon les conditions et modalités définies ci-après.

Titre III. Territorialité

Les prestations du Service de reprise s'exercent exclusivement en France métropolitaine.

Par conséquent, le Bien acheté dans un autre pays de l'Union Européenne que la France, devra être envoyé en France pour être diagnostiqué.

Titre IV. Fonctionnement du Service reprise

A. Accès au Service

Le Client bénéficie du Service dès qu'il achète un Bien avec la Carte **max** et qu'il a souscrit à une offre payante liée à la Carte **max**. Il pourra alors lire les présentes Conditions Générales auxquelles il aura accès à partir de l'application **Save** afin d'avoir toutes les informations nécessaires relatives aux conditions et modalités de mise en œuvre de la revente de son Bien.

Le Client doit accepter et conserver les présentes Conditions Générales sur un support durable, c'est-à-dire les imprimer ou les stocker sur le disque dur de son ordinateur, de son smartphone ou sur une clé USB, etc.

B. Formulation de la Demande de reprise

Le Client qui souhaite vendre son Bien doit :

- Avoir accepté les présentes Conditions Générales de Service reprise via l'application **Save** ;
- Effectuer la Demande de reprise en créant un compte et en accédant à l'espace **Save**. Il devra y sélectionner le Bien dont il souhaite se séparer ;
- Remplir le formulaire d'utilisation des données personnelles nécessaires à la demande ;
- Compléter le formulaire avec les informations relatives au Bien et ses informations personnelles ;
- Télécharger les documents demandés, et notamment :
 - Une copie recto/verso d'une pièce d'identité en cours de validité ;
 - Une copie du relevé de compte **max** ;
 - Une copie de la facture d'achat ;
 - Les photos du Bien ;
- Accepter et sauvegarder le « Bon de cession » ainsi complété automatiquement via l'application ;
- Renseigner son IBAN **max** du compte sur lequel le paiement sera effectué.

Une fois ces démarches effectuées, après analyse du dossier du Client par **Save**, soit :

- Le Bien n'est pas éligible : le Client ne peut pas bénéficier de la reprise et doit donc conserver son Bien.
- Le Bien est éligible :
 - Le Client reçoit un email de SPB confirmant l'éligibilité et le montant de la reprise, ces informations sont reprises dans le « Bon de cession » qui figure en pièce jointe de l'email. Le Client peut le télécharger et le sauvegarder ;

- Le Client dispose d'un délai de cinq (5) jours pour décider de valider définitivement la reprise de son Bien, à compter de la date de demande dans l'extranet ;
- Une fois la reprise validée par le Client, ce dernier doit envoyer son Bien à **Save** en respectant la procédure suivante :
 - Lorsque le Bien est un smartphone, une tablette ou un ordinateur (PC ou mac, portable ou fixe), le Client doit respecter les étapes suivantes :
 - Sauvegarder puis effacer l'ensemble des données enregistrées sur le Bien (photos, contacts, mails, etc.) :
 - Vous avez un appareil Android : <https://support.google.com/android/answer/6088915?hl=fr> ;
 - Vous avez un appareil iOS : <https://support.apple.com/fr-fr/HT201252> ;
 - Retirer et conserver votre carte SIM, si vous avez un smartphone ou une tablette avec carte SIM ;
 - Désactiver le code verrou ou nous le communiquer (s'il y a lieu) ;
 - Joindre les accessoires (chargeurs, clavier, etc.), et la notice d'utilisation du Bien fournie par le fabricant ;
 - Joindre le Bien emballé, protégé de manière à ce qu'il ne soit pas endommagé lors du transport ;
 - Imprimer le bon prépayé envoyé par mail par **Save**, permettant l'envoi du Bien, et le mettre sur le colis ;
 - Envoyer le colis, dans un délai de cinq (5) jours à compter de l'édition du bon prépayé.

Le Client dispose alors d'un délai de sept (7) jours pour renoncer, à compter de la date de sa Demande de reprise effectuée sur l'application. Au-delà de ce délai, si le Client n'a pas validé sa Demande de reprise, il devra formuler une nouvelle Demande de reprise.

Attention

Les bons prépayés Chronopost ne sont valables qu'en France métropolitaine.

Lorsque les Biens sont envoyés depuis un pays qui n'est pas la France métropolitaine, SPB et **Save ne prennent pas en charge les frais de transports qui restent à la charge du Client.**

C. Diagnostic du Bien

Dans les quarante-huit heures ouvrées qui suivent la réception du Bien, **Save** réalise le diagnostic pour déterminer si la reprise est acceptée ou refusée :

- Vérification de la conformité du Bien aux pièces envoyées, et à la demande de reprise formulée par le Client ;
- Vérification de l'état et du bon fonctionnement du Bien.

D. Avis définitif de **Save**

A l'issue du diagnostic, **Save** informera par mail le Client de l'accord ou du refus de la reprise du Bien.

1. Accord de reprise de la part de **Save**

Save informe le Client de son accord et lui transmet le Bon de cession, la propriété du Bien est ainsi transférée à **Save** à compter de la date de cession.

SPB verse directement au Client le montant de reprise tel qu'indiqué sur le Bon de cession, par virement bancaire sur le compte **max** désigné par le Client lors de la saisie du formulaire de demande de reprise.

2. Refus de reprise de la part de Save

Si, au cours du diagnostic, **Save** se rend compte que le Bien ne correspond pas aux conditions fixées dans sa définition ou qu'un cas d'exclusions se présente, alors **Save** informera le Client de son refus de reprendre le Bien.

Le Bien est alors restitué au Client, à ses frais, c'est à dire que le Client devra payer les frais de livraison au moment de la réception du colis.

Si le Client refuse la livraison, ou ne va pas chercher le Bien au dépôt indiqué, alors **Save** tentera un nouvel et dernier envoi. Dans le cas où le Client continue de refuser la livraison du Bien ou d'aller le récupérer au dépôt désigné, le Bien sera retourné à **Save**. Le Bien est alors réputé appartenir à **Save** au bout d'un délai de deux (2) mois sans tentative de récupération du Bien par le Client.

Si le bien est détérioré au cours des transports successifs, la responsabilité de **Save** ne pourra pas être recherchée.

Titre V. EXCLUSIONS

Sont exclus et ne pourront être pris au titre du présent Service de reprise :

- Les Biens de la gamme dite "gros électroménager" ;
- Les Biens d'occasions et reconditionnés ;
- Les consommables ;
- Les Biens fabriqués sur mesure ;
- Les Biens immatériels ;
- Les Bijoux, montres (hors montres connectées), pierres précieuses, pierres fines, perles, objets en métal précieux, objets d'art, pendules, vases, tapis, fourrures ;
- Les espèces, actions, obligations, coupons, titres et papiers, titres de transport, billets de spectacles ;
- Les Biens acquis frauduleusement ou dont le commerce est illicite ;
- Les denrées périssables ;
- Les animaux et plantes ;
- Les véhicules à moteur, bateaux, aéronefs (hors drones) ;
- Les Biens renouvelés par un éditeur (jeux vidéo, magazines, etc.) ;
- Les frais de transport de Biens hors de la France métropolitaine.

Titre VI. Dates d'effet et durée du Service reprise

Sous réserve des conditions d'éligibilité au Service reprise définies à l'article Titre IV.A, le Client dispose à compter la Date d'achat du Bien de douze (12) mois pour en demander la reprise.

Titre VII. Données Personnelles

Le Client est expressément informé de l'existence et déclare accepter le traitement automatisé de ses données personnelles recueillies auprès de lui, **Save** et SPB (*et leurs sous-traitants*) dans le cadre de l'adhésion et de la gestion de son contrat de service de reprise (*gestion de l'adhésion, des reprises, des réclamations, et de la qualité de ces prestations*).

Il lui est expressément rappelé que, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur relatives au traitement des données personnelles, la fourniture de ces informations est obligatoire car nécessaire à la gestion du Contrat, et qu'en conséquence, ces informations pourront être conservées jusqu'au terme de la prescription des actions juridiques pouvant découler du Contrat.

Ces informations sont destinées exclusivement à **Save** et SPB (*et leurs sous-traitants*) pour les besoins de la gestion du Contrat, à leurs partenaires contractuels concourant à la réalisation de cette gestion ainsi, le cas échéant, qu'aux autorités administratives et judiciaires concernées.

Le Client dispose d'un droit d'accès, d'opposition pour motif légitime, de rectification et de portabilité sur les données personnelles le concernant figurant dans les fichiers de **Save** ou de SPB. Il dispose également d'un droit de suppression sur les données personnelles le concernant qui sont inexacts, incomplètes, équivoques, périmées, ou dont la collecte, l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite. Ces droits s'exercent selon les modalités définies par les dispositions légales et réglementaires en vigueur relatives au traitement des données personnelles, en contactant SPB, par tout moyen permettant de justifier de son identité, tel qu'un écrit accompagné d'un justificatif d'identité daté et signé, aux coordonnées ci-après : SPB - Délégué à la Protections des Données - CS 90000 - 76065 Le Havre Cedex ou par email : spb-dpo@spb.eu.

Le Client peut également transmettre (*et modifier à tout moment*) des directives concernant la conservation, l'effacement et la communication de ses données à caractère personnel après son décès et le cas échéant désigner une personne afin de les mettre en œuvre. En l'absence de directives et/ou de désignation, les dispositions légales et réglementaires en vigueur relatives au traitement des données personnelles s'appliqueront.

Toute déclaration fautive ou irrégulière peut faire l'objet d'un traitement spécifique destiné à prévenir ou identifier une fraude.

Les conversations téléphoniques entre le Client et **Save** ou SPB sont susceptibles d'être enregistrées à des fins de contrôle de la qualité des services rendus ou dans le cadre de la gestion des sinistres. Le Client pourra refuser cet enregistrement en début de conversation.

Les données recueillies pour la gestion de l'adhésion et des reprises peuvent être transmises, dans les conditions et modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur relatives au traitement des données personnelles, notamment le Règlement Général européen sur la Protection des Données à caractère personnel (RGPD), et le cas échéant des autorisations obtenues auprès de la CNIL, aux filiales et sous-traitants de SPB ou **Save** situés hors Union Européenne.

Titre VIII. Droit et langue applicable

Le Service reprise est régi par le droit français.

La langue utilisée pour la rédaction et l'exécution du Contrat est la langue française.

Titre IX. Réclamations et médiation

En cas de difficulté relative au fonctionnement de la reprise, le Client, pour toute réclamation, peut s'adresser au Département Réclamations SPB :

- Par courrier postal : SPB - 71, quai Colbert – CS 90000 – 76095 LE HAVRE CEDEX
- Par adresse mail : reclamations@spb.eu.

Le Département Réclamations de SPB s'engage à accuser réception de la réclamation dans les dix (10) jours ouvrables suivant sa date de réception (même si la réponse à la réclamation est également apportée dans ce délai) et, en tout état de cause, à apporter une réponse à la réclamation au maximum dans les deux (2) mois suivant sa date de réception (sauf circonstances particulières dont le Client sera alors tenu informé).

Si le désaccord persiste après la réponse donnée par **SPB**, le Client peut solliciter :

- le Médiateur de la Consommation dont les coordonnées figurent sur le site internet suivant :
- Ou saisir un litige sur le site de la plateforme en ligne du règlement des litiges de l'Union Européenne : <https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/?event=main.home2.show&lng=FR>

L'avis du Médiateur ne s'impose pas aux parties en litige, qui conservent le droit de saisir les tribunaux et ces dispositions n'empêchent pas le Client d'utiliser toute autre voie d'action légale.

Titre X. Intégralité

Les présentes Conditions générales du Service et le Bon de cession constituent les engagements réciproques du Client, de SPB et de **Save**.